

## PIÈCES À FOURNIR POUR LE RÈGLEMENT DE LA SUCCESSION

### RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DÉFUNT

#### I. État civil et situation juridique :

- Original de l'extrait d'acte de décès,
- Livret(s) de famille
- Carte d'identité (et éventuellement carte de séjour)
- Carte d'invalidité
- Jugement(s) si mesures de protection (Tutelle, curatelle,...)
- Contrat(s) de mariage ou Convention(s) de Pacte Civil de Solidarité,
- Jugement(s) Divorce(s) Séparation(s)
- Testament(s) et donation entre époux
- Domicile fiscal (lieu du dépôt de la déclaration de revenu)

#### II. Situation patrimoniale :

##### \*\*\*ACTIF\*\*\*

- **Pensions, retraites et salaires** : coordonnées des organisme et n° d'immatriculation
- **Avoirs bancaires** : coordonnées des banques, Caisse d'Épargne, organismes financiers et compagnies d'assurances (\*), numéros du ou des comptes, portefeuille-titres, livrets et placements divers (\*), contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt.
- **Biens immobiliers** ; titres de propriétés, statuts de SCI, baux,
- **Véhicules automobiles** (ou autres) : carte grise
- Justificatifs des biens recueillis par succession, donation ou testament (\*)

(\*) IMPORTANT : si le défunt était marié sous le régime de la communauté, ces renseignements doivent être fournis pour le défunt et pour le conjoint.

##### \*\*\*PASSIF\*\*\*

- Derniers avis d'impositions et déclarations (impôts sur le revenu, taxes d'habitation, taxes foncières, impôts sur la fortune (ISF), contribution sociale généralisée (CSG),...)

- Factures en cours (frais d'obsèques, téléphone, eau, électricité, gaz, assurances, syndic,...)
- Copie des prêts en cours (et éventuels justificatifs de la prise en charge par l'assurance),
- Justificatifs de toutes sommes à rembourser (Aide sociale, Aide ménagère, indemnités, pensions, etc...)

**\*\*\*DONATIONS ANTÉRIEURES\*\*\***

Copies des actes notariés et des déclarations de dons manuels

**OBLIGATIONS FISCALES À EFFECTUER PAR LES HÉRITIERS ET NON PAR L'ÉTUDE :**

- 1/ Déclaration d'impôt sur le revenu
- 2/ Déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

